

## Relevé de décision du Conseil communautaire du lundi 11 mai 2009.

Etaient présents ou représentés : Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, Jean-Pierre VENTURE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, Jean-Claude MARC, Hélène BARRAL, Jean-Marcel JOVER, Sylvie CONTRERAS, Maguelone SUQUET, Robert POUJOL, Alain CALAS, Gérard CABELLO, Eric CORBEAU, Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Cyrille CADARS, Marie-Agnès SIBERTIN BLANC, Louis VILLARET, André YVANEZ, Jacques DONNADIEU, Hélène DELONCA, Bernard DOUYSET, Jean-Pierre PECHIN, Jean-Pierre GABAUDAN, Frédéric GREZES, Michel COUSTOL, Bernard CAUMEL, Philippe MACHETEL, Jean-François RUIZ, Didier LAMONT, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, François GASTAN, Jacky GALABRUN, Eric PALOC.

Absents ou excusés : Claude BONNAFOUS, Maurice DEJEAN, Christian LASSALVY, André SIDERIS, Jean-Pierre DURET, Marc HENRY, Caroline COMBES.

### Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,  
Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

#### ADMINISTRATION GENERALE

Rapport 1.1 : Classement des communes de la Communauté de communes en communes touristiques, demande de classement.

Le Conseil décide à l'unanimité :

- **De solliciter** du Préfet le classement des 28 communes du territoire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (Arboras, Aumelas, Bélarga, Gignac, Jonquières, Montarnaud, Montpeyroux, Plaissan, Popian, Le Pouget, Pouzols, Puilacher, Saint-André-de-Sangonis, Saint-Bauzille de la Sylve, Saint-Guiraud, Saint-Jean-de-Fos, Saint-Pargoire, Saint-Saturnin de Lucian, Tressan, Vendémian, La Boissière et Saint-Paul et Valmalle, Aniane, Argelliers, Campagnan, Lagamas, Puéchabon et Saint-Guilhem le Désert) en communes touristiques
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents du dossier de classement

Rapport 1.2 : Modification des statuts du Syndicat Centre Hérault – avis de la Communauté de communes sur la modification des statuts.

Le Conseil décide à l'unanimité :

- **De donner un avis favorable** à la modification des statuts du Syndicats Centre Hérault joints en annexe de la présente délibération

Rapport 1.3 : Contrat d'assurance groupe, couverture des risques financiers relatifs au personnel de l'établissement.

Le Conseil décide à l'unanimité :

- **De demander** au Centre de gestion de l'Hérault de négocier pour la Communauté de communes Vallée de l'Hérault un contrat de groupe, à adhésion facultative, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, ayant pour objet de garantir le versement ou le remboursement de tout ou partie des sommes laissées à la charge de l'établissement en raison des risques énumérés ci-dessus en application du statut de la fonction publique territoriale pour les agents titulaires et stagiaires et en application des textes relatifs au statut des agents non titulaires de la fonction publique territoriale pour les agents non titulaires.

Rapport 1.4 : SAGE Hérault, désignation de représentants à la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE

Le Conseil décide à l'unanimité :

- **De désigner** Monsieur Jacques DONNADIEU, Vice-Président, pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein de la CLE du SAGE

## **FINANCES – MARCHES PUBLICS**

Rapport 2.1 : Budget principal 2009, décision modificative n°2.

Le Conseil décide à l'unanimité :

- **De voter** la décision modificative n°2 d'un montant de 40 605€ au sein de la section de fonctionnement et de 248 500€ au sein de la section d'investissement du budget principal 2009

Rapport 2.2 : Marché de travaux « Aménagement des abords du Pont du Diable », avenant n°2 au lot 1 « VRD - terrassement ».

Le Conseil décide à l'unanimité :

- **D'approuver** l'avenant n°2 au lot 01 « VRD Terrassements » du marché de travaux « Aménagement des abords du pont du Diable » attribué au groupement SCREG Sud Est/VALERIAN
- **D'autoriser** le Président à signer cet avenant et toutes les pièces afférentes à cette affaire

Rapport 2.3 : Marché de travaux « Requalification de la place du Griffé et de la Grand' Rue Sainte Catherine au Pouget, avenant n°3.

Le Conseil décide à l'unanimité :

- **D'approuver** l'avenant n°3 du marché de travaux « Requalification de la place du Griffé et de la Grand'Rue St Catherine au Pouget » attribué à l'entreprise SOLATRAG
- **D'autoriser** le Président à signer cet avenant et toutes les pièces afférentes à cette affaire

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Rapport 3.1 : Parc d'activités économiques de la Tour à Montarnaud, acquisition de la parcelle E210.

Le Conseil décide à l'unanimité :

- **D'acquérir** la parcelle E 210 sur la commune de Montarnaud d'une superficie totale de 395 m<sup>2</sup>, pour un montant total de 4740 €
- **d'autoriser** le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à ces deux dossiers

### Rapport 3.2 : Parc d'activités économiques la Garrigue à Saint André de Sangonis, acquisition de parcelles.

Le Conseil décide à l'unanimité :

- **D'acquérir** la parcelle D 613, appartenant à Mme VASSEUR, d'une superficie totale de 1535 m<sup>2</sup> sur la base de 15 €/m<sup>2</sup> de foncier, soit 23 025 €
- **D'acquérir** la parcelle D 603, appartenant à Mme ROUSSEL, d'une superficie totale de 1250 m<sup>2</sup> sur la base de 15 €/m<sup>2</sup> de foncier, soit 18 750 €
- **de solliciter** les aides financières de l'Europe, du Conseil Régional et du Conseil Général mobilisables au titre de l'acquisition de terrains à vocation économique
- **d'autoriser** le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à ces deux dossiers

### Rapport 3.3 : Emploi en Cœur d'Hérault

Le Conseil décide à la majorité avec une abstention :

- **d'accepter** la participation de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault aux manifestations 2009 organisées autour de l'emploi en Cœur d'Hérault
- **d'accepter** la participation à hauteur de 560.65 € pour « le bus de l'emploi », organisé par le pôle emploi
- **d'accepter** la participation financière à hauteur de 50% du coût de transport pour les classes de 3ème des collèges de Gignac, Saint André de Sangonis et Montarnaud dans le cadre du forum de l'alternance

### Rapport 3.4 : Maison des entreprises de St André de Sangonis \_ convention d'objectifs 2009

Le Conseil décide à l'unanimité :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs 2009 avec la Maison des Entreprises de St-André-de-Sangonis ; cette convention retiendra deux missions prioritaires : pépinière d'entreprises et bourse à l'immobilier d'entreprises, conformément aux priorités visées dans le schéma territorial de développement économique du Pays.
- **d'accepter** la participation financière de la Communauté de Communes au titre de la convention d'objectifs 2009 pour un montant de 12 708 €

## AMENAGEMENT DE L'ESPACE – ENVIRONNEMENT

### Rapport 4.1 : Navettes estivales du Pont du Diable à Saint Guilhem le Désert saison 2009, convention relative à la délégation des compétences de transport.

Le Conseil décide à l'unanimité :

- **d'accepter** le contenu de la convention de délégation,
- **d'autoriser** le Président à signer la convention,
- **d'autoriser** le Président à signer toutes les pièces afférentes à la mise en œuvre du système de navettes.

### Rapport 4.2 : Aide à la réhabilitation d'un logement communal sur la commune de Jonquières.

Le Conseil décide à l'unanimité :

- **D'émettre un avis favorable** pour l'octroi, dans le cadre de la réhabilitation d'un logement communal, d'un fonds de concours de 4 500 € à la commune de Jonquières correspondant à la prise en charge des frais de maîtrise d'œuvre.

### Rapport 4.3 : Aide à la réhabilitation d'un logement communal sur la commune de Saint Guiraud.

Le Conseil décide à l'unanimité :

- **D'émettre un avis favorable** pour l'octroi d'un fonds de concours de 17 382 € à la commune du Saint Guiraud en faveur de son projet de réhabilitation d'un logement communal.

Rapport 4.4 : Logement à vocation sociale, création de logements locatifs sociaux en accessions sociale et libre sur la commune de Plaisan.

Monsieur CARCELLER s'absente.

Le Conseil décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** le Président à signer l'acte notarié établissant le bail emphytéotique au profit d'Hérault Habitat pour la partie de terrains destinée à la création des logements locatifs sociaux,
- **D'autoriser** le Président à signer l'acte notarié pour établir la vente de terrains au prix de 31,52 €/m<sup>2</sup> au profit d'Hérault Habitat pour la construction des logements PLSA et des logements libres par Hérault Habitat.

Rapport 4.5 : Gestion estivale 2009 – site du Pont du Diable, convention d'occupation privative d'une dépendance du domaine public sur la commune d'Aniane.

Monsieur CARCELLER n'ayant pas pris part au vote,

Le Conseil décide à l'unanimité :

- **De fixer** le montant de la redevance pour la saison 2009 à 500€ + 5% du chiffre d'affaires annuel
- **D'approuver** le contenu de la convention d'occupation domaniale jointe en annexe du présent rapport

Rapport 4.6 : Aide en faveur de la réhabilitation par Hérault Habitat d'un immeuble sur la commune de Gignac.

Monsieur CARCELLER revient.

Le Conseil décide à l'unanimité :

- **D'émettre un avis favorable** pour l'octroi à Hérault Habitat d'un fonds de concours de 14 579 € pour la réhabilitation de l'immeuble situé 42 Grand Rue à Gignac.

Rapport 4.7 : Sécurisation de l'entrée RD27 de La Boissière, plan de financement.

Monsieur CABELLO quitte la séance

Le Conseil décide à l'unanimité :

- **de valider** sur le plan prévisionnel de financement suivant :

POSTE	COUT HT	FINANCEUR	TAUX	MONTANT HT
TRAVAUX	134 550 €	Conseil Général de l'Hérault	55 %	82 280 €
ETUDES	15 970 €			
		Part Financier	55 %	82 280 €
		Part Communale	45 %	68 240 €

- **d'autoriser** le Président à solliciter le Conseil Général au titre des amendes de police pour un montant de subvention 82 280 € H.T., soit 55% du montant total de l'opération,
- **d'autoriser** le Président à modifier, si besoin, le plan de financement,

- **d'autoriser** le Président à solliciter d'autres financeurs dans la limite d'un taux de 80 % de subventions
- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Rapport 4.8 : Entretien des itinéraires de randonnée pédestre, convention de prestation pour l'entretien et le balisage d'itinéraires.

Le Conseil décide à l'unanimité :

- **d'approuver** le contenu de la convention.
- **d'autoriser** le Président à signer la convention

### LECTURE PUBLIQUE

Rapport 5.1 : Fonds de concours – règlement d'aide à l'investissement pour l'acquisition de panneaux directionnels annonçant la bibliothèque municipale.

Le Conseil décide à l'unanimité :

- **de valider** le principe d'une aide apportée aux communes pour leur faciliter l'acquisition de panneaux directionnels annonçant les bibliothèques municipales ;
- **d'adopter** le contenu du règlement d'aide.

### RAPPORTS ADDITIONNELS

Rapport additionnel : Election de la Commission d'appel d'offres

Une seule liste ayant été proposée,

Monsieur DONNADIEU et Monsieur CARCELLER ayant procédé à l'ouverture de l'urne et au dépouillement,

Le Conseil, après avoir voté à bulletin secret, élit à 34 voix pour et 2 contre à la CAO les membres suivants :

1. Monsieur JOVER
2. Monsieur BONNAFOUS
3. Monsieur DOUYSET
4. Monsieur PALOC
5. Monsieur GASTAN
6. Madame BARRAL
7. Madame CONSTANT
8. Monsieur DESTAN
9. Monsieur COUSTOL
10. Monsieur CROIZIER

Rapport additionnel : motion de soutien « maintien d'un distributeur automatique de billet dans le périmètre du Grand Site Saint Guilhem le Désert – Gorges de l'Hérault »

Le Conseil décide à l'unanimité :

- **de soutenir** la demande de la Commune de Saint-Guilhem-le-Désert de maintenir un D.A.B. sécurisé, en raison de l'importance de la fréquentation touristique dans le périmètre du grand site.

Rapport additionnel : Election d'une commission spécialisée

Madame SIBERTIN BLANC ayant quitté la séance.

Une seule liste ayant été proposée,

Monsieur DONNADIEU et Monsieur CARCELLER ayant procédé à l'ouverture de l'urne et au dépouillement,


Le Conseil, après avoir voté à bulletin secret, élit à 35 voix pour à la Commission spécialisée les membres suivants :

1. Monsieur VILLARET
2. Monsieur JOVER
3. Madame BARRAL
4. Monsieur SAINTPIERRE

5. Monsieur BONNAFOUS
6. Monsieur DOUYSET
7. Monsieur PALOC
8. Monsieur COUSTOL
9. Monsieur CARCELLER
10. Monsieur GASTAN
11. Monsieur BERTOLINI
12. Madame CONSTANT

Le relevé de décisions du Conseil communautaire du 11 mai 2009 comporte 6 pages.  
Il restera affiché à la Communauté de communes entre le 15 mai 2009 et le 15 juillet 2009.

Le Président



Louis VILLARET

**Les délibérations sont consultables sur notre site internet [www.cc-vallee-herault.fr](http://www.cc-vallee-herault.fr) ou au siège de la Communauté de communes, aux heures d'ouverture.**

Les copies des délibérations peuvent être communiquées selon l'une des modalités suivantes :

- par consultation gratuite sur place sauf si les impératifs de conservation du document s'y opposent ;
- par courrier électronique et sans frais lorsque le document existe sous forme électronique ;
- par délivrance aux frais du demandeur d'une copie sur papier ou sur un support informatique identique à celui utilisé par l'administration. Dans ce dernier cas, et conformément à l'article 34 du décret du 30 décembre 2005, il appartient à l'intéressé d'indiquer sous quelle forme il souhaite obtenir le document sollicité. Des frais de reproduction pourront lui être facturés, sans que ceux-ci puissent excéder le coût réel supporté par l'administration. Un arrêté du Premier ministre du 1er octobre 2001 prévoit que le montant des frais de copie d'un document administratif pourra être fixé au maximum à 0,18 € par page de format A 4 en impression noir et blanc, 1,83 € pour une disquette et 2,75 € pour un cédérom.